

ACA France

Rapport de gestion du CONSEIL d'ADMINISTRATION
à l'Assemblée Générale Ordinaire
devant statuer sur les Comptes clos le 31.12.2009

Madame, Monsieur,
Chers adhérents,

Conformément à nos statuts, nous sommes réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de l'ACA durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à se prononcer sur :

- le bilan des actions 2009,
- les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009,
- les perspectives et les projets de notre association en 2010
- la composition de la Commission du Stud book
- et renouveler un tiers des administrateurs .

La trésorière d l'Association, Nadia Lehembre vous présentera les comptes 2009.

Notre rapport s'établira en deux points :

- le premier : Le rapport de gestion du CA et les actions réalisées en 2009.
- le second : Présentation des projets pour 2010.

Rapport moral et d'activités 2009

Au cours de l'exercice 2009, notre association a connu des modifications importantes suite de la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration et du Président lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2009.

L'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle équipe a marqué le début d'une série de changements dans la définition des actions prioritaires et dans la façon de travailler.

1° Les premières difficultés à résoudre furent **d'ordre administratif**: une secrétaire juste embauchée dont nous avons voulu nous séparer, le cabinet comptable travaillant pour l'ACA qui décide de nous quitter, un licenciement porté devant le tribunal des prudhommes et un retard considérable dans le travail de saisie des pièces comptables.

Une jeune employée en CDD a été embauchée en septembre pour effectuer cette saisie mais sa collaboration a vite cessé sans nous faire rattraper le retard. Le CDD a été rompu et la saisie a été confiée au cabinet Conseil et Performance.

Ces défections multiples ont privé l'ACA d'une qualité essentielle et indispensable pour une association : la continuité dans le travail administratif. Il fut difficile de remettre les choses en ordre mais nous avons fait face et je remercie ceux qui m'ont aidé. Aujourd'hui, l'administration est tenue par Madame Just à laquelle je rends hommage pour sa compétence et son engagement. Le cabinet comptable Conseil et Performance poursuit sa mission en 2010 et produira des états trimestriels. Le dossier « prudhommes » qui devait être jugé le 19 février, a été reporté au 28 mai pour des raisons de santé de notre avocate. Ce litige a fait l'objet d'une provision de 27500€ pour une issue espérée en 2010.

2° Le deuxième changement fut la définition des **domaines de compétence et la répartition du budget**. Le fait que l'ACA porte le programme d'élevage des chevaux d'endurance, le fait que nous ayons de l'argent à distribuer, le fait que les objectifs et les actions des uns et des autres soient très différents, ont amené les administrateurs à définir des domaines de compétence. Il y a le fonctionnement général, la gestion des projets destinés aux chevaux arabes et ceux qui

sont destinés aux chevaux d'endurance. Cela permet à chacun de ne pas empiéter dans les prérogatives de l'autre. La méthode de travail et la gestion des budgets ont donc changé :

- Deux commissions structurent l'ACA.

Les présidents des GECE représentant les éleveurs qui les ont élus, constituent la commission endurance de l'ACA. Elle comporte des groupes de travail dont François Atger vous parlera.

La commission cheval arabe est constituée d'administrateurs et de volontaires que le CA a entérinés. Elle se double de la Réunion des présidents des ACA régionales. La commission du Cheval arabe, dont Daniel Souppat vous parlera, comporte un groupe qui s'occupe des concours de show et un autre groupe s'occupe de mettre en place la valorisation du cheval arabe monté, ce dont je reparlerai plus loin.

- Le CA est l'organe central de l'Association

Les commissions, les groupes de travail, le bureau et le Président préparent des dossiers et des projets qui sont ensuite examinés et votés par le CA. Nous souhaitons que jamais une personne seule ne prenne une décision.

- La répartition des budgets est définie

Les recettes de l'ACA se composent des adhésions, d'une subvention accordée par le Ministère de l'Agriculture (130000 € en 2010) et des prélèvements sur livrets pour un montant de 186 762€.

Le ministère nous a autorisés par arrêté à effectuer un prélèvement sur chaque demande d'inscription d'un cheval au stud-book ou registre que nous tenons. Le CA a maintenu à 70 euros le montant de ce prélèvement pour 2010. Les recettes provenant des carnets sont affectées en premier lieu aux frais de fonctionnement qui comprennent salaire, loyers, frais de secrétariat et de communication, honoraires du cabinet comptable et du commissaire aux comptes, frais des commissions de travail, prise en charge des formations, aides aux associations régionales...

Le solde des recettes est consacré à des actions concernant les naisseurs et leurs chevaux.

3° Dans une recherche de simplification, le CA a décidé de ne plus utiliser l'ECAH (Espace Com Arabian Horse) et donc de la liquider. Les comptes de l'ECAH au 31 décembre 2009 ont été arrêtés en valeur liquidative et les déficits cumulés de l'ECAH ont fait l'objet de provision dans les comptes de l'ACA.

4° Le troisième changement fut une participation plus active dans l'Union des races. Cette Union regroupe l'ANSF et l'ANAA avec l'ACA (et les poneys de sport qui vont nous rejoindre). La coopération s'est installée notamment à travers le développement et l'utilisation du site « France Cheval de Sport » qui permet l'inscription, la gestion et la saisie des résultats des concours d'élevage ainsi qu'autour de projets communs en matière de formation de juges pour 2010.

Tout ce que je viens d'évoquer correspond à un nombre important de journées de travail pour les élus bénévoles et donc des déplacements et donc, des frais. On peut compter cela en euros dépensés mais on peut aussi compter cela en jours de travail au service de l'ACA.

NOS ACTIONS 2009

Je vais reprendre les termes des missions confiées par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et reprises dans une convention cadre signée avec les Haras nationaux devenus l'IFCE. Ces missions inscrites dans le décret du 6 octobre 2001 et par arrêté du 3 avril 2002 sont au nombre de six :

Selon cette convention, l'ACA a pour mission de :

1- Regrouper et représenter les éleveurs

Au niveau régional, le regroupement des éleveurs est assuré par les GECE et les Aca régionales. C'est là que commence le travail associatif. Les présidents des GECE constituent la commission Endurance. Les présidents des ACA régionales ont été réunis deux fois cette année. La coopération doit être renforcée encore.

Au niveau national et international, l'ACA représente les éleveurs auprès des diverses instances comme l'Union des Races de Chevaux de Sport, la SHF, auprès de l'IFCE (institut français du cheval et de l'équitation) auprès de la filière cheval du ministère MAAP. L'entrée dans la Maison Mère du cheval qui est une structure nouvelle, suppose qu'on en connaisse les tenants et les aboutissants. Nous y travaillons. La question est complexe car la mutation des HN en IFCE laisse une place et une autonomie aux associations de race qui doivent faire entendre leur voix.

Nous représentons aussi les éleveurs auprès de la WAHO et de l'ECAHO. C'est Daniel Souppat et Christianne Chazel qui sont nos délégués. Nous avons aussi rencontré Willy Luder à Vichy et Hans Nagel à Compiègne avec des échanges intéressants entre leurs visions des choses et nos projets.

2 - Siéger à la commission de stud book de la race et y déterminer la politique d'amélioration de la génétique.

Cette commission bipartite, composée des représentants de l'IFCE, d'éleveurs et d'adhérents de l'ACA est présidée par le Président de l'ACA en exercice.

Elle s'est réunie une fois au cours de notre exercice. Elle a statué sur les points suivants :

- adoption du niveau 4 du contrôle sanitaire de nos étalons pour éviter la propagation des maladies sexuellement transmissibles (AVE, métrite).
- inscription (ou non) au SB arabe ou registre DSA de poulains qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas pu l'être
- interdiction pour les chevaux arabes de course issus d'un transfert d'embryon de participer à des épreuves organisées par France Galop.

Toutes les décisions prises en commission sont présentées à la commission des livres généalogiques présidée par la sous-direction du Cheval, en la personne de son représentant, Monsieur Charles de Certaines. C'est à l'issue de ces exposés que nos décisions, si elles ne rencontrent pas d'objection, sont applicables dès publication de l'arrêté ministériel les entérinant. La décision d'interdire de course les chevaux issus d'un transfert d'embryon a été retoquée comme n'étant pas du domaine de compétence de notre commission du Stud book.

3 - Opérer la sélection des reproducteurs

3.1. Les juments sont jugées lors de concours d'élevage soit par des juges endurance soit par des juges ECAHO ou nationaux, selon les cas. Sans être une sélection, ce jugement apporte des indications éclairant l'éleveur. Lors du Championnat de France à Vichy, nous versons des encouragements aux propriétaires qui ont présenté des juments suitées ainsi que des primes pour les championnes et les foals pour un total de 8750€.

Les juments d'endurance sont vues et primées sur les concours d'élevage CEE.

3.2. Pour l'endurance, à Uzès et à Compiègne, une commission ACA est consultée quant au choix d'étalons performeurs par les H.N. Cette coopération qui a permis l'achat éclairé d'étalons, a encore fonctionné cette année, mais nous regrettons des imprécisions dans son rôle.

Pour les chevaux de show, c'est bien sûr le classement aux concours qui fait la valorisation.

3.3. Pour la sélection des étalons, on entend dire qu'il y a trop d'entiers qui saillissent sans avoir des qualités remarquables alors que le nombre de juments servies par étalon est faible. Faire de la sélection, faire des recommandations, certes... mais avec quels outils ? La question reste ouverte.

4 - Elaborer et conduire des programmes d'élevage selon les besoins,

4.1 L'ACA a été agréée par un arrêté du ministère de l'agriculture de 2003, pour conduire et élaborer ces PE.

Le Programme d'élevage Endurance est en place depuis 2005. Son objectif est de produire et mettre en valeur des chevaux performants dans les courses d'endurance à vitesse libre. Le PEE est tourné vers une discipline sportive de compétition, pas vers une race. Il est donc ouvert aux PSA, aux DSA et aux chevaux d'autres races.

Il est maintenant arrivé à un niveau d'efficacité très satisfaisant et le nombre de chevaux inscrits ne cesse de croître.

Pour un total de 52 078 €, les applications 2009 du PEE ont été les suivantes :

- aide au déplacement des chevaux à l'occasion de la finale nationale d'Uzès
- prime à la qualité pour les chevaux de 5 et 6 ans, classés « élite » ou « excellent » à Uzès
- prime pour la mise à la reproduction d'une jeune jument qualiteuse (mesure 2007 non reconduite en 2009)

4.2 Dans le même temps, aucun programme ciblant les éleveurs de chevaux arabes n'avait pris corps. Diverses propositions ont été faites, sans aboutir. Un projet a mûri cette année. Il est intitulé « Programme d'Élevage du Cheval Arabe » ou PEA.

Il a été présenté à la commission du cheval arabe et à la réunion des présidents des ACA régionales en janvier. Adopté par le CA du 16 février 2009, il est opérationnel.

Je le présenterai dans les projets pour 2010.

4.3 Comme ces programmes d'élevage comportent des concours d'élevage, l'ACA se doit de disposer d'un pool de juges compétents pour ces différents concours. Des stages ont donc été mis en place pour constituer une équipe suffisante en nombre et en qualité, pour les chevaux d'endurance à St Pierre de Lorouër et pour les chevaux arabes à Graulhet.

4.4 Les aides versées en 2009 par le Ministère de l'agriculture pour soutenir ces Programmes d'élevage et encourager nos actions de promotion de l'élevage se sont élevées à 130 186€.

5-Organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race.

Les ACA régionales et les GECE organisent les concours qui leur sont propres.

Les Associations régionales ont reçu en fin d'année, une aide financière exceptionnelle, pour les aider à fonctionner et à investir dans du matériel (1200 ou 600 € selon la taille de l'Association). L'ACA a versé à chaque organisateur de concours (endurance ou pur-sang arabe) une aide financière de 150 € afin de participer au défraiement des juges. C'est à redire dans les projets mais pour cette année 2010, l'aide est passée à 250 euros.

6-Promouvoir la race

En race pure, cette mission de l'ACA se traduit -à minima- par le travail de la commission du stud book, par les concours etc. Le programme PEA veut être un outil de promotion des chevaux arabes. Le PEE est un outil de promotion par et pour l'endurance.

Je pense que toute notre action est dirigée vers la « promotion » de l'élevage.

Voilà le rapport établi pour résumer nos actions 2009 et que nous soumettons à votre vote.